

/CS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-196 du 20 Août 1990

portant nomination du Directeur Général
de l'Office de Radiodiffusion et
Télévision du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de
l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi
Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N° 90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomi-
nation de l'Etat ;
- VU le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du
Premier Ministre ;
- VU le Décret N° 90-66 du 2 Mai 1990 fixant la composition du Cabinet
du Président de la République, du Premier Ministre et des Minis-
tres ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du
Gouvernement de Transition ;
- SUR proposition du Ministre de l'Information et des Communications ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 Juillet 1990 ;

D E C R E T E :

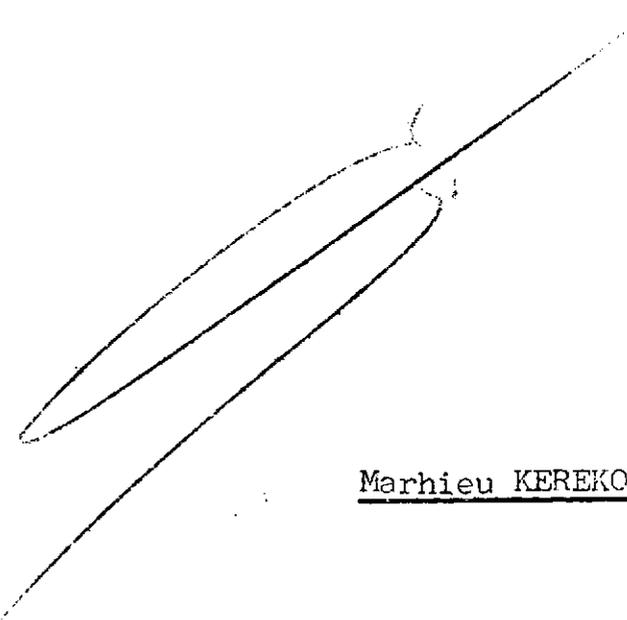
Article 1er. - Monsieur ALAHASSA Zinsou Damien est nommé Directeur
Général de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin.

.../...

Article 2. - Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

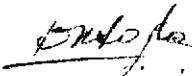
Fait à COTONOU, le 20 Août 1990

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,



Marhieu KEREKOU

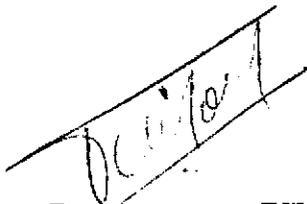
Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,



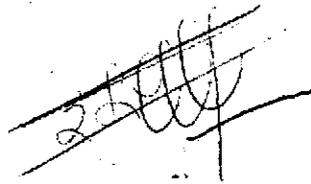
Nicéphore SOGLO.

Le Ministre de l'Information
et des Communications,

Le Ministre des Finances



Toussaint TCHICHI



Idelphonse LEMON

Ampliations : PR 4 PM 4 HCR 4 SGG 4 CPC-PPC 4 MIC-MF 6 AUTRES MINISTRES 14 DEPARTEMENTS 6 DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 5 DPE-DLC-INSAE 3 IGE ET SES SECTIONS 3 DCCT 1 GCONB 1 SPD/PR 2 UNB + FASJEP 2 INTERESSE 1 JORB 1.-